

Le Modèle de relation client-conseiller – Phase 2 (MRCC2) est une initiative lancée par les autorités de réglementation qui vise à mieux vous renseigner sur les frais qui vous sont facturés, les services pour lesquels vous payez et le rendement de vos placements. À partir de janvier 2017, vous recevrez deux rapports personnalisés, l'un expliquant les commissions et les frais d'administration que vous payez (*Rapport annuel sur les frais*), l'autre détaillant le rendement de vos placements (*Rapport annuel sur le rendement*). La présente foire aux questions porte sur le *Rapport annuel sur le rendement*.

1. Que contient le nouveau rapport?

Le *Rapport annuel sur le rendement* est conçu pour vous donner une meilleure idée du rendement de vos placements. Il est composé de deux sections :

- **Taux de rendement personnel :** Cette section vous donnera un aperçu des taux de rendement annualisés sur des périodes de 1, 3, 5 et 10 ans et depuis l'ouverture du compte (après janvier 2013). Le rendement se rapportera au compte dans son ensemble, et les frais en auront été déduits.
- **Fluctuation de la valeur de votre compte :** Dans cette section, vous trouverez des renseignements sur les fluctuations de la valeur de vos placements au cours de la dernière année et depuis l'ouverture de votre compte. Vous y trouverez les éléments suivants :
 - o Valeur au marché du compte en début et en fin d'année civile et depuis son ouverture.
 - o Montant total des dépôts et des retraits effectués pendant l'année civile et depuis l'ouverture du compte.
 - o Cumul des variations de la valeur marchande pour l'année civile et depuis l'ouverture du compte.

Le nouveau rapport sera posté en janvier 2017 avec votre *Relevé de portefeuille personnel*.

2. Quels placements figurent dans le rapport?

Le *Rapport annuel sur le rendement* comprendra les fonds communs de placement, les certificats de placement garanti (CPG), les liquidités et les opérations. Il est à noter que le rendement sera présenté pour le compte dans son ensemble et non pour chacun des différents placements qu'il contient.

Les liquidités ou les CPG compris dans votre portefeuille de placement seront intégrés au rendement à la fin de l'année. Précisons qu'une proportion élevée de liquidités aide à atténuer les effets de la volatilité des marchés à court terme, mais risque de réduire le rendement global à long terme.

3. Comment le rendement est-il calculé?

Votre taux de rendement personnel tient compte des fluctuations de la valeur au marché et du moment où vous avez pris vos décisions de placement. Cela signifie que les dépôts, retraits et distributions associés à votre compte influent sur le rendement indiqué dans le *Rapport annuel sur le rendement*.

4. Quelle est la différence entre le taux de rendement personnel et le taux de rendement du placement?

Le taux de rendement du placement, contrairement au taux de rendement personnel, ne tient pas compte du moment où vous avez pris vos décisions de placement, mais plutôt des fluctuations de la valeur au marché pendant la période indiquée. Vous trouverez des renseignements sur les taux de rendement des Fonds Scotia sur fondsscotia.com.

5. Où puis-je obtenir plus de renseignements sur le rendement des fonds?

Pour en savoir plus sur le rendement d'un fonds commun de placement, consultez le document *Aperçu du Fonds* ou le site fondsscotia.com. Vous pouvez également communiquer avec votre conseiller de la Banque Scotia.